



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Forest
Service Urbanisme-Environnement
Chaussée de Bruxelles, 112
B - 1190 BRUXELLES

V/Réf. : PU27734 (corr. : S. Martrenchas)
Nova : 07/XFD/1789937
N/Réf. : AA/ FRT20185_682_PU_Besme_101_garage
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 07/12/2021

Objet : FOREST. Avenue Besme, 101 / avenue Jupiter

Demande de permis d'urbanisme portant sur la construction d'un volume sur deux niveaux en fond de parcelle comprenant un garage.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 15/11/2021, reçu le 17/11/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 01/12/2021.

Étendue de la protection

L'immeuble à front de la rue Besme, au n°101, se situe en zone de protection et est mitoyen à la Villa de Rooster (Av. Besme n°103), classée comme monument. L'immeuble situé au n°101 de l'avenue Besme est une maison bourgeoise de style éclectique (arch.-entr. A. Seghers et B. Degendesch, 1907) inscrite à l'inventaire du patrimoine architectural de la région de Bruxelles-Capitale.



Historique et description du bien

Construite à front de l'avenue Besme sur une parcelle traversante, la maison bourgeoise sise au nr 101, de deux étages sous combles, est suivie d'un jardin, à forte déclivité donnant sur l'Avenue Jupiter, plus haute. L'arrière du jardin est caractérisé par série d'escaliers donnant sur une porte d'accès secondaire, percée dans le mur en briques rouges rythmés de 3 'niches' maçonnées, à l'alignement de l'avenue Jupiter. La porte en question est en bois massif de style ancien. Au n°99, voisin, se situe un volume en arrière-cour constitué d'un garage, dont la hauteur est approximativement alignée à celle du mur existant d'arrière-cour côté Jupiter.

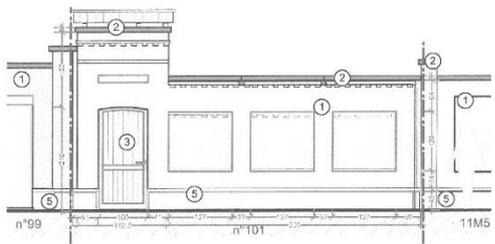
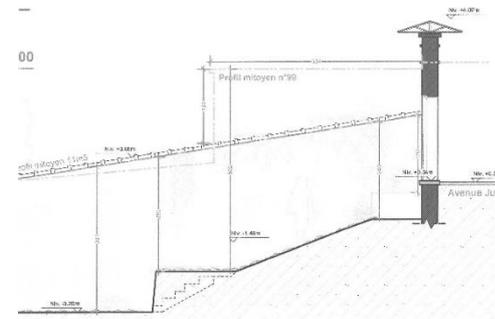


1/2

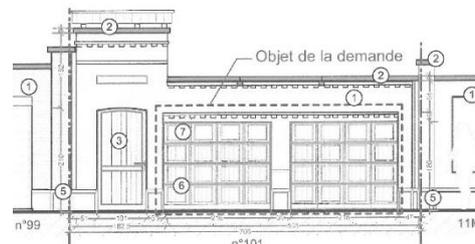
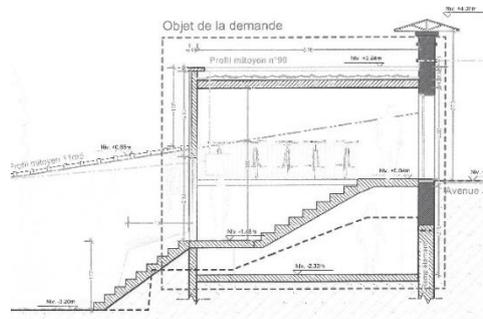


Analyse de la demande

Tout comme l'immeuble au nr 99, la demande vise la construction, au fond de parcelle, côté avenue Jupiter, d'un garage couvert (pour véhicule, emplacements vélos, rangements/stockage) destiné aux habitants de l'immeuble principal situé côté Besme. Côté avenue Jupiter, deux portes doubles en bois seraient percées dans le mur existant en briques; Elles seraient dans le même ton que la porte d'accès existante, maintenue. La façade côté « jardin » serait construite en briques rouges similaires au mur et équipée de deux ouvertures de type verrières, dans le style orangerie, en ferronnerie de teinte noire, pour réduire l'aspect de masse du nouveau volume depuis le jardin et apporter de la lumière naturelle dans le garage. La butée de terre sera réaménagée pour minimiser l'impact du volume.



ELEVATION. Situation existante façade avant 1:50
Av. Jupiter



ELEVATION. Situation projetée façade avant 1:50
Av. Jupiter

Avis

La CRMS juge que l'intervention n'impacte pas les vues vers et depuis le bien classé, situé au nr 103. Elle estime cependant que l'intervention, notamment le choix et le style des deux doubles portes, modifie fortement la composition du mur. S'agissant des possibilités de créer un parking à cet endroit, incluant la perte de parking en voirie, elles relèvent plutôt d'un examen plus urbanistique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : smartrenchas@forest.brussels; tjacobs@urban.brussels; mkreutz@urban.brussels; hlelievre@urban.brussels; aleussier@urban.brussels; acoppieters@urban.brussels; urbanisme@forest.brussels; cvandersmissen@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels; urban_avis.advies@urban.brussels